



DG/CEACAD/CSN DO 2024-0314

**Monsieur le Directeur Général de
l'Autorité de Sûreté Nucléaire**

15-21, rue Louis Lejeune
92120 MONTROUGE

A l'attention de la DRC

Cadarache, le 06/05/2024

Objet : CEA Cadarache – Evaluations complémentaires de sûreté
Report avéré d'une échéance de la décision n°2015-DC-0479 modifiée

Réf. : [1] Décision n°2015-DC-0479 de l'autorité de sûreté nucléaire modifiée par la décision n°2023-DC-0763 du 20 juin 2023

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion ASN-CEA du 26 avril 2024, le CEA a évoqué les difficultés rencontrées dans la construction des nouveaux locaux robustes de gestion des situations d'urgence, pour le centre de Cadarache (projet CIRCE).

J'ai le regret de vous informer, conformément au paragraphe V de la prescription [CEA-CAD-ND15] de [1], que ces difficultés nous conduisent à devoir reporter l'échéance mentionnée au II-1° de cette prescription, cette dernière imposant que « l'exploitant termine la construction des murs extérieurs et de la toiture des locaux robustes de gestion des situations d'urgence avant le 31 décembre 2024 ».

Afin de vous exposer les causes conduisant à ne pas être en mesure de respecter le jalon de fin 2024, ainsi que les perspectives et dispositions prises par le CEA pour en réduire les conséquences, nous vous proposons d'organiser une réunion avec vos services, laquelle pourrait se dérouler en seconde quinzaine de juin. Des contacts seront rapidement pris auprès de vos services en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe BOURMAUD

P.o. Laurence BOISSET
Directrice Adjointe
déléguée Sûreté Sécurité